

FRANCE – Procès suite aux arrachages dans le Gers –

Par Inf'OGM

Publié le 31/10/2001

Le 28 août 2001, dans le Gers, 137 personnes avaient détruit une parcelle expérimentale de maïs OGM appartenant à Monsanto. La liste des manifestants avait été déposée à la gendarmerie pour revendiquer leur acte. Trois militants (la présidente du Groupement des Agriculteurs bio du Gers, le secrétaire de l'association ATTAC 32 et le secrétaire national de la Confédération Paysanne) ont été poursuivis en justice et ont été condamnés, le 25 octobre 2001, à 3000 FRF d'amende avec sursis et 1 FRF symbolique pour Monsanto. Dans le prétoire, les débats se sont concentrés sur les circonstances qui ont conduit les trois prévenus devant la justice. Ainsi, plusieurs témoins de la défense ont insisté sur le fait que l'agriculture biologique était directement menacée par les OGM et la FNAB a soutenu "le droit à produire sans OGM". Dehors, 400 sympathisants, selon la police, ont participé à des festivités ou des débats publics sur la culture transgénique.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-proces-suite-aux-arrachages-dans-le-gers/